



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Paris le 8 avril 2009

Martin HIRSCH  
Haut Commissaire aux Solidarités  
Actives contre la Pauvreté  
59, avenue de Ségur  
75345 Paris cedex 07

Monsieur le Haut Commissaire,

Parmi les 3.8 millions ménages qui bénéficieront de la prime de solidarité active ce 200 euros, il n'y aura aucun foyer de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En effet, votre décret n° 2008-1351 du 19 décembre 2008 instituant une prime de solidarité active a été interprété comme inapplicable à Saint-Pierre-et-Miquelon dans la mesure où il ne portait pas de mesure expresse d'applicabilité.

Cette interprétation me semble abusive : les critères retenus pour l'applicabilité comme le RSA et le RMI sont applicables dans l'Archipel. Aucune considération d'ordre statutaire ne semble donc empêcher l'applicabilité de cette prime.

Le seul problème qui pourrait survenir est lié à l'absence de référence à la Caisse de Prévoyance Sociale locale à l'article 3 du décret. Une instruction de vos services adressée à la Caisse permettrait de résoudre cette situation et de rendre applicable le dispositif dès cette année.

A défaut, un décret du Premier Ministre, tel que prévu à l'article 6 du décret, pourrait corriger cet oubli et permettre l'application sans entrave du dispositif s'il venait à être répété.

Dans l'attente de votre réponse urgente, Monsieur le Haut Commissaire, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Annick Girardin